

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 9 FEVRIER 2015 - 20 H 15**

Date de la convocation : 27 janvier 2015
Date de l'affichage : 28 janvier 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 14

L'an deux mille quinze, le neuf février à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHEMAZÉ sous la présidence de M. Hervé ROUSSEAU, Maire.

Etaient présents : M. ROUSSEAU Hervé, M. GUINHUT Yves, Mme GRAINDORGE Pascale, Mme FOUILLEUX Caroline, M. BELLANGER François, Mme GABILLARD Jeanine, Mme HERMAGNE Murielle, M. MARTEAU Dominique, M. VIOT Sébastien, Mme HARDOUX-MAGE Lucie, M. ROUSSEAU Sébastien, Mme AUGUSTE Claire, M. CHEREL Grégory, M. ROUEIL Loïc.

Etait excusée : Mme GONNIER Marie-Ange.

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Sébastien

Monsieur ROUSSEAU demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal du 12 janvier dernier.

**Au point Questions diverses de ce PV du 12 janvier dernier, François BELLANGER demande la modification du texte ainsi rédigé:

*« Madame HERMAGNE fait remarquer par le biais d'un administré que les haies du chemin piéton dans le lotissement du prieuré ne sont pas élaguées correctement et tous les ans.
Madame GRAINDORGE prend le dossier en charge. »*

→ Le conseil municipal s'entend pour modifier le texte ainsi:

Madame HERMAGNE fait remarquer par le biais d'un administré que les haies du chemin piéton dans le lotissement du prieuré ne sont pas élaguées correctement et tous les ans, de leur point de vue.

Remarques: Les employés de la commune élaguent prioritairement et régulièrement la haie bordant le sentier piétonnier, côté sentier.

Madame GRAINDORGE prend le dossier en charge.

Ce procès-verbal est modifié et adopté. Il est proposé de passer à l'ordre du jour.

1 – Compte rendu de la Commission Finances et Budgets du 3 février 2015

a. Vote des subventions 2015

Monsieur GUINHUT rappelle que, comme chaque année, les associations de Chemazé ont été reçues par les élus, pour faire part de leur besoin, dans le cadre des attributions de subvention 2015.

Sur avis de la Commission Finances, il est proposé d'allouer aux associations, les subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2015

Demandeur			
	Subvention	Réserve	Exceptionnelle
APEL de Chemazé	7 650		2 000

Familles Rurales (Aide à domicile)	150		
A.D.C.	500		
A.S.C.	1 300		
Comité des Fêtes		300	
Les Choralines	400		
Les Amis de Léo Lelée	100		35,35
Amicale des ACVG Anciens Combat - AFN	460		
Société courses chevaux Molières	300		
Club de l'Amitié	200		
Groupement local défense cultures	400		100
Cercle de l'Union	150		600
Batterie Fanfare Les Eclaireurs	600	800	200
Foyer Lezamac	0		
Tennis de Table	600		
Team Armange Compétition	0		
Gym Tonic	150		
Groupement Défense Cultures Département.	312,35		
Véloce Club	200		
Réserve complémentaire	423,70		
SOUS-TOTAL	13 896,05	1 100,00	2 935,35
CAUE	68,60		
CCAS	0,00		
TOTAL	18 000,00		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (14 voix)

-**Décide** de porter au budget primitif 2015 de la commune, les subventions énumérées ci-dessus.

2 – Avancement de grade 2015

Monsieur ROUSSEAU rappelle que chaque année, il convient de fixer le taux de promotion pour les avancements de grade potentiels. Pour 2014, il avait été fixé à 50 %

En 2015, 6 agents peuvent prétendre à une nomination au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe, sous réserve de l'obtention de l'examen.

1 agent peut prétendre à une nomination au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

1 agent peut prétendre à une nomination au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (14 voix)

- **Accepte** de fixer comme suit les taux de promotion pour 2015 :

- 50 % pour le grade d'adjoint technique 1^{ère} classe.
- 50 % pour le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 50 % pour le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

3 – Avenant au contrat de location du logement 2 rue de la poste, avec Monsieur LEPY Antonin

Monsieur GUINHUT explique que Monsieur LEPY Antonin souhaite louer le garage, à partir du 1^{er} février 2015,

A compter du 1^{er} février 2015, le montant mensuel du loyer est porté à 309.63 € au lieu de 263.20 €.

Toutes les autres clauses du contrat de location sont inchangées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (14 voix)

- **Autorise** le Maire à signer l'avenant au contrat de location du logement 2 rue de la poste, avec Monsieur LEPY, qui stipule qu'à compter du 1^{er} février 2015, le montant mensuel du loyer, est porté à 309.63 €.

4 – Lotissement du Petit Saint Jean : réalisation de l'éclairage public

Monsieur BELLANGER présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Le SDEGM propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

	Estimation HT des travaux (Frais de maîtrise d'œuvre inclus)	Prise en charge du SDEGM	Participation de la Commune (établie sur HT)
EP	5 257,33 €	1 314,33 €	3 943,00 €

Le SDEGM finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT constitue la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par le SDEGM.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

A la clôture de l'opération, le SDEGM communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Syndicat.

Ces explications entendues et après délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (14 voix)

▪ d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par le Syndicat Départemental pour l'électricité et le Gaz de la Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime général :

A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :	3 943€	Imputation budgétaire en section dépense de fonctionnement au compte 6554
---	---------------	---

▪ d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

RS

5 – Modifications intérieures de la maison de santé : résultat de la consultation et choix des entreprises

Monsieur BELLANGER rappelle que dans le cadre de travaux de modification intérieure de la maison de santé pour affecter un kinésithérapeute, il a été lancé une consultation près de différentes entreprises selon le lot concerné.

16 entreprises ont été consultées (trois entreprises par lot) et 14 ont déposées une offre.

Les offres ont été ouvertes le 26 janvier 2015. Monsieur COLBOC, Maître d'œuvre, a été chargé de l'examen de ces offres et est venu présenter son rapport d'analyse le 27 janvier 2015.

Après lecture du rapport détaillé d'analyse des offres, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

<u>LOT</u>	<u>ENTREPRISE</u>	<u>MARCHE</u> <u>H.T.</u>
01 – Menuiserie aluminium	AD2M	890.20
02 – Menuiserie bois	MEIGA	1 896.24
03 – Plâtrerie	MEIGNAN	1 750.56
04 – Plomberie – sanitaires	GANDON	1 192.42
05 – Electricité – ventilation double fux	AUBERT	2 230.00
06 – Peinture	COUPEAU DECORATION	1 100.00
Total		9 059.42

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour 13 voix et 1 abstention

- **Accepte** de retenir les entreprises citées ci-dessus,
- **Autorise** le Maire à signer les marchés correspondants.

Remarque :

Monsieur ROUEIL aurait aimé délibérer sur le principe de faire ou pas ces travaux en amont et ensuite de lancer la consultation d'entreprises.

Il aimerait avoir un bilan économique de la maison de santé.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur ROUSSEAU informe que Monsieur BROSSIER, directeur de la STGS (service de l'eau de la commune de Chemazé), propose d'inviter quelques conseillers pour visiter le siège social de la STGS à Avranches.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble de la commission eau de s'y inscrire. Une date sera prochainement fixée avec Monsieur BROSSIER.

La séance est levée à 21 h 30.

RS

